

Juin 2023



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Opération « PORTS PROPRES »

PHASES 2 et 3

**CLASSEMENT DES POLLUTIONS, DÉFINITION
DES OBJECTIFS DU PORT ET ÉLABORATION DU
PLAN D'ACTIONS**

PORT DE CASSIS

Commune de Cassis

C					
B	Version 2	04/07/2023	AMT		
A	Création du document	30/05/2023	GIA		
Indice	Objet	Date	Rédaction	Vérification	Approbation

Sommaire

Table des illustrations	3
INTRODUCTION.....	4
PHASE 2 : HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ...	5
1. RAPPEL DES POLLUTIONS SUBIES PAR LE PORT	6
1.1. Potentielles sources de pollution dans l'enceinte portuaire.....	6
1.2. Potentielles sources de pollution à l'extérieur de l'enceinte portuaire.....	7
1.3. Qualité des eaux du port entre 2012 et 2021.....	7
2. DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVÉS SUR LE PORT	7
3. HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS.....	8
3.1. Méthode de hiérarchisation des pollutions	8
3.2. Résultats de la hiérarchisation	8
4. DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE	9
4.1. Concrétiser le projet de remise aux normes de l'aire de carénage.....	9
4.2. Améliorer la gestion des déchets	10
4.3. Améliorer la gestion de l'eau et électricité	10
4.4. Prise en charge rapide des pollutions accidentelles	10
4.5. Limiter la pollution du plan d'eau par les mégots.....	10
4.6. Réduire le dysfonctionnement du réseau des eaux usées.....	10
4.7. Améliorer l'information et la sensibilisation des usagers	10
PHASE 3 : PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION	11
5. ORGANIGRAMME DES ACTEURS INTERVENANTS SUR LE PORT	12
6. ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES PAR LE PORT	12
7. ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION	12
8. BIBLIOGRAPHIE.....	15
9. Annexe.....	16
COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE	16
Démarche de certification ports propres	16
Objet de la réunion / ordre du jour	17
Déroulement du COPIL.....	17
Compte-rendu des échanges	18

Table des illustrations

Tableau 1. Les déchets ménagers	6
Tableau 2. Les effluents	6
Tableau 3. Qualité de l'eau entre 2012 et 2021	7
Tableau 4. Dysfonctionnements observés sur le port	7
Tableau 5. Indice de hiérarchisation	8
Tableau 6. Indices moyens de hiérarchisation	8
Tableau 7. Hiérarchisation des pollutions	8
Tableau 8. Échéancier du plan d'action.....	13
Tableau 9. Actions à mener, montants estimés et subventions disponibles	14

INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche Ports Propres, un diagnostic environnemental a été réalisé avec comme objectifs de :

- Faire un état des lieux de la situation environnementale du port dans le strict respect du cahier des charge Ports Propres
- Identifier les dysfonctionnements du port.
- Déceler les sources de pollutions dans l'enceinte du port.

Le présent document, intitulé « Phases 2&3 : Classement des pollutions, définitions des objectifs du port et élaboration du plan d'actions » se base sur les résultats de la phase 1 qui était le diagnostic environnemental du port de Cassis. L'objectif de ces phases est de :

- Faire un rappel des points clés du diagnostic environnemental en soulignant les points ;
- Réaliser un classement des pollutions identifiées sur le port ;
- En fonction du classement réalisé, définir des objectifs environnementaux pour le port ;
- Élaborer un plan d'action pour atteindre les objectifs définis.

PHASE 2 : HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ

1. RAPPEL DES POLLUTIONS SUBIES PAR LE PORT

Les potentielles sources de pollution sont classifiées en deux grands groupes à savoir celles situées dans l'enceinte portuaire ainsi que celles provenant des activités extérieures au domaine portuaire mais pouvant y affecter son environnement.

1.1. Potentielles sources de pollution dans l'enceinte portuaire

Comme présentées dans les tableaux 1 et 2, les potentielles sources de pollution sont de type solide (déchets ménagers, déchets dangereux et les déchets issus de la pêche) et liquide (effluents produits par différentes activités du port).

Tableau 1. Les déchets ménagers

Type	Description	Polluants libérés
Déchets ménagers	Déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers, etc...	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle
Déchets spéciaux et dangereux	• Filtres à huiles • Chiffons et pinceaux souillés • Batteries, piles et accus • Équipements (de sécurité) périmés • Déchets issus du traitement des pollutions • Boues de décantation des aires de carénage • Résine	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle
Déchets professionnels (pêche)	• Filets usagés • Cordages • Flotteurs • Déchets organiques • Bacs polystyrène	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle et olfactive

Tableau 2. Les effluents

Activité/source de pollution	Description/polluants libérés
Pollution passive générée par les bateaux	Anodes sacrificielles ; pièces métalliques du bateau ; peinture antifouling Polluants libérés : métaux lourds, TBT, herbicides.
Dépotage et avitaillement des bateaux	Hydrocarbures, HAP
Zone de carénage : ponçage et carénage des bateaux	Peintures antifouling, carburant. Polluants libérés : TBT, MES, fongicides, solvants
Dysfonctionnement des réseaux des eaux usées	Pollution bactérienne, organique
Lessivage des zones de parkings	Hydrocarbures, métaux lourds et pollution bactérienne
Collecteurs réseaux pluviaux	Hydrocarbures, métaux lourds, pollution bactérienne et PCB

1.2. Potentielles sources de pollution à l'extérieur de l'enceinte portuaire

Dans cette catégorie on retrouve les déchets ménagers issus des activités à proximité du port ainsi que les eaux de ruissellement dans les abords du domaine portuaire.

1.3. Qualité des eaux du port entre 2012 et 2021

Depuis 2012 des campagnes d'analyse de qualité des eaux du port sont menées annuellement en haute saison et en basse saison. L'étude porte sur la recherche des germes bactériologiques (*Escherichia coli* et *Entérocoques*), des hydrocarbures, des métaux, des polychlorobiphényles (PCB), ainsi que des organométalliques.

Jusqu'à 2019, les campagnes de haute saison se déroulaient entre juin et juillet et celles de la basse saison entre octobre et novembre. Depuis 2019, les campagnes de haute saison ont lieu entre juillet et août et celles de basse saison entre février et mars.

Le Tableau 3 est un résumé des résultats des campagnes d'analyse des eaux du port entre 2012 et 2021.

Tableau 3. Qualité de l'eau entre 2012 et 2021

Haute saison	Basse saison
• 10 détections des germes bactériologiques • 5 détections de TBT • 5 détections d'hydrocarbures	• 10 détections des germes bactériologiques • 10 détections de TBT • 5 détections d'hydrocarbures

2. DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVÉS SUR LE PORT

Les dysfonctionnements nécessitant une intervention en vue de l'obtention de la certification sont présentés dans le Tableau 4. Les dysfonctionnements observés portent sur les thématiques de l'aire de carénage, la gestion des déchets, la gestion de l'eau ainsi que les pollutions environnementales.

Tableau 4. Dysfonctionnements observés sur le port

Aire de carénage
• Aire de carénage pas aux normes (décanteur sous quai ne fonctionne pas).
Gestion des déchets
• Pollution du plan d'eau par les mégots malgré la présence de cendriers. • Besoin d'amélioration du suivi du traitement des déchets spéciaux.
Gestion de l'eau
• Pas de détecteur des fuites d'eau • Manque d'un suivi des consommations eau et électricité de la partie pêche
Pollution environnementale
• Pollution du plan d'eau par les hydrocarbures, TBT et germes bactériologiques

3. HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS

3.1. Méthode de hiérarchisation des pollutions

Les différentes pollutions qui ont été identifiées sont évaluées selon trois critères qui tiennent compte de l'ampleur des rejets ainsi que de leurs impacts sur le milieu. Les critères utilisés sont les suivants :

- **Le niveau** de pollution générée (correspond à la quantité de polluant relargué dans le milieu)
- **La fréquence** de pollution (chroniques ou accidentelles) ;
- **La sensibilité** du milieu naturel et des usagers (correspond au niveau d'impact de la pollution sur l'environnement).

Pour chacun de ces critères, trois niveaux d'indice ont été définis, allant de 1 à 3. Le tableau ci-bas résume les critères d'évaluation.

Tableau 5. Indice de hiérarchisation

Note	Niveau	Fréquence	Sensibilité
1	Faible	Faible	Faible
2	Moyen	Moyen	Moyen
3	Important	Important	Important

Afin d'identifier les actions prioritaires à mener sur le port de Cassis, la moyenne des indices attribués à chaque indicateur (niveau, fréquence, sensibilité) pour chaque source de pollution est calculée. Sur la base des moyennes obtenues, une hiérarchisation finale peut être réalisée comme présentée dans le tableau 6.

Tableau 6. Indices moyens de hiérarchisation

Valeurs	Priorité
1 - 2	Faible
2 - 2,5	Moyen
2,5 - 3	Élevé

3.2. Résultats de la hiérarchisation

Les résultats de la hiérarchisation sont présentés ci-dessous.

Tableau 7. Hiérarchisation des pollutions

Sources de pollution	Polluants libérés	Niveau	Fréquence	Sensibilité	Note finale
Déchets ménagers et recyclables	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle	1	2	2	1.6
Déchets dangereux	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle	1	2	2	1.6

Déchets issus de la pêche	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle et olfactive	1	2	2	1.6
Pollution passive générée par les bateaux	Métaux lourds, TBT, herbicides.	2	3	3	2.6
Dépotage et avitaillement des bateaux	Hydrocarbures, HAP	2	2	3	2.3
Zone de carénage : ponçage et carénage des bateaux	TBT, MES, fongicides, solvants	1	2	3	2
Dysfonctionnement des réseaux des eaux usées	Pollution bactérienne, organique	1	1	3	1.6
Lessivage des zones de parkings	Hydrocarbures, métaux lourds et pollution bactérienne	2	2	3	2.3
Collecteurs réseaux pluviaux	Hydrocarbures, métaux lourds, pollution bactérienne et PCB	2	3	3	2.6

4. DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'identification des dysfonctionnements sur le port ainsi que la hiérarchisation des pollutions ont alimenté la réflexion sur la définition des objectifs de qualité environnementale à atteindre par le port de Cassis. Ces objectifs permettront au port d'améliorer sa performance environnementale et par conséquent prétendre à la certification Ports Propres. Ces objectifs sont présentés ci-dessous.

4.1. Concrétiser le projet de remise aux normes de l'aire de carénage

Un projet de modernisation et remise aux normes de l'aire de carénage est en cours de planification. Parmi les travaux qui seront réalisés, on peut notamment citer :

- La création d'une aire protégée pour le ponçage et la peinture ;
- L'installation des panneaux de signalisation d'activité de carénage, interdisant l'accès à toutes personnes n'ayant droit, et permettant d'identifier où les actions de maintenance sont possibles sur l'aire réaménagée ;
- La mise en place d'une poubelle de tri accompagnée d'une affiche de sensibilisation à la gestion des déchets ;

- La mise en place d'un carnet de suivi pour la collecte des déchets dangereux et pour la maintenance du séparateur hydrocarbure ;

4.2. Améliorer la gestion des déchets

Action n°1 : Assurer un suivi et une traçabilité des déchets dangereux.

Action n°2 : Mettre en place des caniveaux de récupération des macro-déchets le long des quais

4.3. Améliorer la gestion de l'eau et électricité

Action n°1 : Réaliser une étude de diagnostic de l'ensemble des réseaux du port

Action n°2 : Installer un compteur afin de suivre la consommation d'eau de la partie pêche.

Action n°3 : Installer un compteur afin de suivre la consommation d'électricité de la partie pêche.

Action n°4 : Installer un détecteur des fuites d'eau.

4.4. Prise en charge rapide des pollutions accidentelles

Action n°1 : Acquérir un second kit anti-pollution pour une prise en charge plus rapide et plus efficace sur les zones éloignées de la capitainerie (lieu de stockage du kit anti-pollution existant).

4.5. Limiter la pollution du plan d'eau par les mégots

Action n°1 : Installer des cendriers et les rendre visibles et facilement accessibles.

Action n°2 : Sensibiliser le public et installer des affichages pédagogiques

4.6. Réduire le dysfonctionnement du réseau des eaux usées

Action n°1 : Remonter le problème à la Métropole Aix-Marseille.

4.7. Améliorer l'information et la sensibilisation des usagers

Action n° 1 : Informer et sensibiliser les usagers et visiteurs à adopter les bonnes pratiques en lien avec la gestion des déchets.

Action n°2 : Renforcer l'information sur les procédures en cas de petites pollutions accidentelles.

Action n°3 : Informer et sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'avitaillement par jerricans.

Action n° 4 : Installer des signalétiques afin de rappeler la localisation des infrastructures du port ainsi que les règles de bonne conduite pour le respect de l'environnement portuaire. Ces panneaux devront être positionnés en différents endroits autour du port afin qu'ils soient visibles aussi bien par les plaisanciers que par les promeneurs.

PHASE 3 : PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION

5. ORGANIGRAMME DES ACTEURS INTERVENANTS SUR LE PORT

Le tableau suivant présente une cartographie des acteurs présents sur le port de Cassis.

Acteurs	Responsabilités
CD13	• Gestion du port du Cassis en régie directe • Délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT). • Gestion technique du port par la réalisation de travaux de maintenance et d'amélioration. • Gestion de la partie pêche professionnelle et commerce (balade touristique, location, plongée et restauration)
La Métropole	Collecte des déchets ménagers et réseaux des eaux usées
La Municipalité	• Gestion déléguée de la partie plaisance • Approvisionnement en eau • Éclairage public aux abords du port
Chantier naval	Aire de carénage et point propre (par délégation)
Cercle nautique	Yacht Club

6. ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES PAR LE PORT

Le port est « pro-actif » et s'engage de manière continue dans la mise en place de dispositifs visant à améliorer la gestion et la qualité environnementale. Des actions concrètes et opérationnelles ont été lancées par le port et permettront d'atteindre les objectifs de performance visée.

Les actions engagées depuis la dernière certification :

- Mise en place de collecteurs de mégot sur les mats d'éclairage des quais.
- Reconstruction d'une déchetterie et d'un point propre (post incendie).
- Mise en œuvre d'une zone de rétention des eaux polluées avec dispositif de vidange par pompe pour le slipway. Le dispositif semble néanmoins peu efficace et peut être amélioré.
- Réduction des déchets papiers par le recours massif à la numérisation.
- Mise en place d'un partenariat pour le recyclage des filets de pêche.

Les projets engagés récemment :

- Rénovation de l'aire de carénage. Il permettra une mise aux normes complète des équipements, une recomposition de l'espace avec une meilleure sectorisation de l'espace et des usages. Il permettra enfin une requalification de l'espace pour un traitement plus qualitatif (en cohérence avec les espaces publics adjacents).

Projet récemment réalisé :

Mise en œuvre de filets de rétention au niveau des exutoires des eaux pluviales pour collecter les macrodéchets anthropiques ou naturels dans le double objectif de limiter l'apport de déchets et ralentir la recharge sédimentaire rapide constatée.

7. ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

Tableau 8. Échéancier du plan d'action

Thématiques	Actions à mener	Année 2023				Année 2024				Année 2025			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Aire de carénage	Concrétiser le projet de remise aux normes de l'aire de carénage												
Gestion de l'eau et de l'électricité	Réaliser une étude de diagnostic des reseaux du port												
	Installer un compteur afin de suivre la consommation d'eau de la partie pêche.												
	Installer un compteur afin de suivre la consommation d'électricité de la partie pêche.												
	Installer un détecteur des fuites d'eau.												
Pollutions accidentelles	Acquérir un second kit anti-pollution.												
Gestion des déchets	Installer des caniveaux de recuperation des macro-déchets au niveau des quai												
	Assurer un suivi des déchets dangereux												
Dysfonctionnement du réseau des eaux usées	Remonter le problème à la Métropole Aix-Marseille												
Information et sensibilisation des usagers	Informers et sensibiliser des usagers et visiteurs à adopter les bonnes pratiques en lien avec la gestion des déchets.												
	Renforcer l'information sur les procédures en cas de petites pollutions accidentelles.												
	Informers et sensibiliser des usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'avitaillement par jerricans.												
	Installer des signalétiques												

Tableau 9. Actions à mener, montants estimés et subventions disponibles

Thématiques	Actions à mener	Responsabilité	Montant estimé	Subventions disponibles
Aire de carénage	Concrétiser le projet de remise aux normes de l'aire de carénage	CD13	494 537 euros	La Région Sud et l'Agence de l'eau
Gestion des déchets	Assurer un suivi et une traçabilité des déchets dangereux.	CD13		
	Pose de caniveau au niveau des quais	Métropole	Environ 5000 euros pour la pose des dalles et les travaux	Métropole et agence de l'eau
Gestion de l'eau et de l'électricité	Diagnostic des reseaux du port	Métropole	200-500 euros (+ prix de la main d'oeuvre pour l'installation)	
	Installer un compteur afin de suivre la consommation d'eau de la partie pêche.	CD13 et municipalité	1500 euros	
	Installer un compteur afin de suivre la consommation d'électricité de la partie pêche.	CD13	1500 euros	
	Installer un détecteur des fuites d'eau.	CD13	1500 euros	Métropole et ADEME
Pollutions accidentelles	Acquérir un second kit anti-pollution.	CD13	2000 euros	La Région
Dysfonctionnement du réseau des eaux usées	Remonter le problème à la Métropole Aix-Marseille	CD13	Métropole Aix-Marseille a la responsabilité d'effectuer les réparations	Métropole Aix-Marseille a la responsabilité d'effectuer les réparations
Information et sensibilisation des usagers	Informers et sensibiliser des usagers et visiteurs à adopter les bonnes pratiques en lien avec la gestion des déchets.	CD13	2000 euros par actions	La Région
	Renforcer l'information sur les procédures en cas de petites pollutions accidentelles.	CD13	2000 euros par actions	La Région
	Informers et sensibiliser des usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'avitaillement par jerricans.	CD13	2000 euros par actions	La Région
	Installer des signalétiques	CD13	Entre 10 000 et 15 000 euros pour l'ensemble de la signalétique du port	La métropole avec une aide possible de la Syctom pour la gestion des déchets ménagers du port

8. BIBLIOGRAPHIE

Galatea. 2014. Étude diagnostique de la situation environnementale du port de cassis

GIPREB. 2006. Opération « Ports Propres » - Phase 3 : Proposition d'un programme d'actions. Port du Jaï.

Ingérop. 2022. Opération « Ports Propres » - Phase 1 : diagnostic environnemental du port de Cassis

Ingérop. 2022. Études AVP/PRO - Aménagement du Môle Vieux de Cassis

9. Annexe



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE **Démarche de certification ports propres** **13 juin 2022 en Mairie de Cassis**

Horaires : 9h30-12h00

Lieu : Salle du conseil – Mairie de Cassis

Liste des participants :

Entité	Nom	Fonction	Présent	Diffusion
Ville de Cassis	MILON Danielle	Maire de Cassis		X
Ville de Cassis	DENONFOUX Philippe	Premier adjoint	X	X
Ville de Cassis	FERAUD Marion	Aménagement du Territoire	X	X
Ville de Cassis	SEILLIER Pascal	Capitainerie	X	X
Ville de Cassis	BUS Pauline	Capitainerie	X	X
Ville de Cassis	GUEGADEN Pascal	Capitainerie	X	X
CD 13	POCHON Christophe	Chef du service aménagement routier	X	X
CD 13	PACINI Martial	Service des ports	X	X
CD 13	MUSCAT Georges	MOA	X	X
CD 13	FRONTERI Mireille	MOA	X	X
CD 13	PALMARINI Philippe	Surveillant de port	X	X
CD 13	ROSSI Mathieu	Service environnement	X	X
CD 13	LOPEZ Guillaume	Surveillant de port	X	X

CD 13	BELLON Lucas	Mission Portuaire – service civique		
Région SUD	GIORGETTI Gilles		X	X
UPACA	ARTAUD Marceau		X	X
	MARQUES Bruno	Batelier	X	X
Cercle nautique	MIGLIORE Michel	Président	X	X
	LASFARGUES		X	X
	BOUKHENIFRA Malik	Pêcheur	X	X
INGEROP	COIFFET Romain	Directeur d'étude	X	X
INGEROP	GASSA Marjorie	Service environnement	X	X

Transmission complémentaire

SEANEO	DALIAS Nicolas	Directeur		X
--------	----------------	-----------	--	---

Prochaines réunions :non fixée

Objet de la réunion / ordre du jour

Présentation du la PHASE 1 dite de diagnostic dans le cadre de la démarche de certification « Ports Propres ».

Diffusion préalable du support de présentation et du diagnostic V1 à l'ensemble des participants.

Le document-support du COPIL a été actualisé et est diffusé en pièce jointe.

Déroulement du COPIL

Après une introduction faite par Christophe POCHON du CD 13, le BE INGEROP en charge des études fait une présentation en 3 parties :

- Présentation des grands principes et enjeux de la démarche Ports Propres avec étapes de certification
- Présentation du diagnostic (Phase 1)
 - méthodologie utilisée par le BE INGEROP et SEANEO
 - la structure du diagnostic
 - présentation thématique
- Conclusion et engagement de la phase 2
- Temps d'échanges

Précision utile :

Le diagnostic transmis prend en compte :

- Les remarques de l'UPACA
- Le retour de la DREAL. Sur ce retour en particulier, le BE a bien noté la demande de compléter le rapport par une cartographie des biocénoses. Cette donnée n'est pas disponible mais des éléments de diagnostics d'écologie marine sur la base d'études connexes pourront utilement être rajoutés au dossier.

Compte-rendu des échanges

Le BE INGEROP souligne l'implication de l'ensemble des acteurs dans la démarche.

Un des premiers constats du diagnostic est que la multiplicité des acteurs (gestionnaire, délégataire, et subdélégataire) implique une coordination fine et complexifie la gestion. Ce constat est partagé par les participants.

L'UPACA propose de monter un logigramme à insérer dans le dossier pour identifier les acteurs et les chaînes de responsabilité. Le dossier sera modifié en ce sens.

La phase d'enquête se solde par un faible taux de réponse malgré une diffusion importante assurée par la capitainerie (période de renouvellement des AOT). Néanmoins on notera une bonne représentativité des réponses grâce au travail de terrain et aux entretiens réalisés par INGEROP.

A la sortie du COPIL, il est convenu :

- De retransmettre le questionnaire au chantier TRAPANI
- De retransmettre le questionnaire à un représentant des pêcheurs pour garantir la prise en compte de leurs attentes spécifiques.
- La capitainerie souhaite également que lui soit retransmis le document pour réagir sur le tableau récapitulatif des pollutions sur l'environnement.

Sur les sources de pollution diagnostiquées, il est à retenir que les principales sources ne relèvent pas de la compétence du CD13 mais d'un dysfonctionnement du réseau pluvial lors des forts épisodes pluvieux en lien également avec les caractéristiques topographiques (ici très prononcées).

Autre point soulevé par Mme Fronteri et conforté par le surveillant du port : le décanteur sous quai n'est pas en fonctionnement. Il est actuellement scellé par des plaques soudées ce qui empêche sa visite. Des échanges quant à sa mise en service sont intervenus sans aboutir à ce stade.

Concernant l'analyse des boues de dragage (suite à dragage partiel du port), il est relevé des pollutions des sédiments. Au regard de l'occurrence, une analyse fiable des sources est impossible : viticulture, lessivage des infrastructures et des zones urbanisées, activités passées, ... Les participants soulèvent les efforts engagés notamment par les viticulteurs pour tendre vers des productions plus responsables sur le plan environnemental.

La prochaine opération de dragage permettra une analyse comparative et sera davantage conclusive.

La question du lessivage des terrasses est abordée et estimée comme une source de pollution significative. La sensibilisation des entreprises doit se poursuivre pour inviter aux bonnes pratiques.

Sur la question du lessivage des voies qui reste une source de pollution importante (et même si cela ne relève pas du champ de compétence du CD13), l'UPACA aborde des solutions de réduction à la source via des techniques alternative d'entretien des voies (vapeur).

En ce qui concerne les bornes (eau + élec). Des bornes ont été identifiées comme défectueuses sur la partie plaisance. Un problème d'électrolyse est rapporté en séance par la capitainerie.

Concernant les conclusions et la mise en perspective avec la phase 2 :

La mairie de Cassis confirme que les filets de rétention au niveau des exutoires pluviaux et destinés à collecter les macrodéchets divers par épisode pluvieux ont été mis en place. Le diaporama est mis à jour sur ce point.

Concernant la sensibilisation du public, des actions sont en place : campagne éco-geste et sensibilisation des estivants via un réseau associatif. Le diaporama est enrichi.

Sur la poursuite des efforts de sensibilisation via des affichages pédagogiques, sans remettre en cause la pertinence de cette action, il est précisé que des plaques « ici commence la mer » sont en place en centre-ville.

Sur l'ouverture à la phase 2, l'UPACA indique que le champ « sécurité » n'est pas attendu de la démarche de certification. Le BE se conformera en tout point au cahier des charges de la démarche.

Le COPIL est clôturé à 11h30.